1		ADRESSE DE L'EXPLOITATION															
La Rémunération Équitable																	
Complétez un formulaire par adresse d'exploitation																	
et renvoyez-le endéans les 30 jours au moyen de l'enveloppe-réponse à <b>HONEBEL S.C.</b> ,							NE DIE	l ÉCDIDE I	ANC CETT	7011							
Rue St Géry 10 - 1000 Bruxelles. Des formula		,					NE KIE	V ECKIKE I	ANS CETTE	ZUNE							
peuvent être obtenus en téléphonant au 02/514 27 3 Pour remplir le formulaire écrivez toujours en <u>majuscu</u>	<u>ules</u> et toujours <u>dans</u>	NUMER I I	O D'IDENTIF	ICATION I	I I												
les cases et indiquez clairement votre choix <u>en cocha</u> udante ( <u>la</u> ).	nt la case correspon-																
	N'EST PAS RENVO	YÉ À TEM	PS, LE TA	RIF SER	A MAJO	RE DE	15%	AVEC U	N MININ	NUM	DE 15	O EURC	OS.				
FORMULAIRE DE DÉCLARATION																TYP	E A
POUR DIFFUSION PUBLIQUE DE MUSIQUE DAN							ISSON	IS, REPA	S OU LO	GEMI	NT E	DANS	LES D				
SI VOUS NE DIFFUSEZ PAS DE MUSIQUE DANS VOTRE ÉTABL  1. DONNÉES D'IDENTIFICATION	. <b>Issement</b> , indiquez-le c	I-DESSOUS	DANS LE CAI	DRE PRÉVU	À CET EFF	ET.								(A.I	R. 22 DE(	CEMBR	E 2004)
Si les données reprises dans la case "Siège So	ocial" ci doccus cont in	corrector	ou incom	nlàtac v	ouilloz le	oc rocti	fior ci	loccouc									
<ul> <li>Nom et adresse du siège social:</li> </ul>	iciui Ci-uessus soiii ili	icorrectes	יוונטווון	рівівз, ус	SUIIIGZ IC	is recin	161 CI-	1633003.									
Dénomination sociale:																	
Rue:								Numér	0.				Boît	٥.			
Code postal:		Commune:							u	+			John	j. 		$\perp$	+
Téléphone:			Fax:			/				+		<u>                                       </u>					
	<u>                                     </u>			.l. T\/A.						1	<u> </u>	 	1		<b>L</b> M		
Numéro d'entreprise:	SPRL	SC	Numero	de TVA:		_  				<u> </u>				_	NON	assuj	епі 
Forme juridique: SA ———————————————————————————————————	ASBL	-	As	sociatio	on de fait I		AL 	ıtre I			<u>                                     </u>			<u> </u>			
Exploitant ou responsable chargé de la gestion jo	ournalière: 🛄	M.	4	Mme	ı	Fo I	nction:									+	<u> </u>
Nom:				Prénom	: L												
► Nom et adresse de l'exploitation:																	
Nom:																	
Rue:								Numér	0:				Boît	e:			
Code postal: Com	mune:								$\prod$	T					П		
Téléphone: /			Fax:			/			П	T							
Si l'exploitation a débuté après le 1er janvier 19	999, veuillez inscrire la	ı date du c	lébut d'act	tivité:		/		/		Ť	Ī	ĺ					
CONDITIONS GENERALES												1					
<ol> <li>Toute contestation relative au contenu d'une invi écrit, au plus tard dans les 15 jours de la date de présumé irrévocablement en accepter les termes.</li> </ol>	e l'invitation à payer. A c	défaut, le d	ébiteur est	ar	Certific	é sincè	re et v	éritable	à								
jours de sa date d'envoi.		Le															
<ol> <li>Tout litige sera de la compétence exclusive des tr Bruxelles. Pour tout litige relatif à un montant inf les justices de paix des cantons de Bruxelles.</li> </ol>	es	Nom															
<ol> <li>En cas de non-paiement d'une invitation à payer supporter, outre les intérêts de retard, les frais ad Ces frais sont 8,68 euros.</li> </ol>		Fonction Signa												١			
SI VOUS DIFFUSEZ DE LA MUSIQUE, COMPLÉ	<u>E</u>																
Je déclare que la loi du 30 juin 1994, sins, ne s'applique pas à mon exploitat					Je reconi du 30 ju			on volonta	ire de doni	nées ine	xactes	ou incomp	olètes es	t punis.	sable suiv	vant la	loi

La S.C. HONEBEL aura à tout moment la possibilité de vérifier sur place les informations communiquées.

Les données mentionnées dans le formulaire de déclaration sont strictement personnelles et confidentielles. Elles sont protégées conformément à la loi du 08 décembre 1992 et à l'article 78 de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins du 30 juin1994.

<ul> <li>a) Lieux où les services suivants sont fournis: boissons, repas ou logement</li> <li>complétez la rubrique A</li> <li>b) Discothèque-dancing complétez la rubrique B</li> </ul>							<ul> <li>c) Exploitation Horeca avec activité régulière de danse (Café dansant, restaurant dansant); complétez la rubrique C pour les surfaces permanentes et complétez rubrique A pour les surfaces occasionnelles et les terrasses.</li> <li>d) Etablissements mixtes complétez les rubriques A et B</li> </ul>															anentes				
				A. ETABLISSEMENTS HOR							RECA		B. DISCOTHEQUE-DANCING									C. ETABLISSEMENTS AVEC ACTIVITÉ RÉGULIÈRE DE DANS				
COMPLETEZ CI-DESSOUS POUR L'ADRESSE D'EXPLOITATION MENTIONNÉE AU RECTO, PAR ESPACE, LES DONNEES CORRESPONDANTES				Source musique (3)					Surface (m²)				Nusique (7	7)	Surface(8) (mentionner m²)					Jours suppl. (9)		Type Musique (7)		Surface (m²) (10		
	Exploitation saisonnière (1)	Mois (2)	CD Populaire	CD Classique	Kadio Nat. Pop. Padio localo	Radio Nat. Clas.	Radio payante	Juke-Box	Ordinateur	Permanente (4)	Occasionnelle (5)	Terrosse (6)	House/Techno/Dance	l op/ builde Variété	Autres	] jour/semaine ou jusqu'à 4 j./mois	2 i/s ou jusq. 8 i/m	3 j/s ou jusq. 12 j/m	4 j/s ou + de 12 j/m	Non	Nombre	House/Techno/Dance	Pop/Dance Variété	Autres	Surface totale	
1)		Ш			<u> </u>	) ()			<u></u>						a)						Ш	٥		(b)		
2)					<u> </u>				<u></u>				(a) Aut	res:			Ш					(b) A	utres:			
3)				<u> </u>	<u> </u>	) ()			<b></b>																	
4)		Ш			) [	) ()			<u></u>																	
INSTRUCTIONS POUR COMPLETER LE TABLEA	<b>U:</b> (1) E	xploita	tion sa	isonniè	ere : co	ochez l	a case	e si l'exp	loita	ation est fer	rmée au moir	ns 3 mois conséc	_ ıtifs (2)	Nombre d	e mo	ois complets d	ouverture (	3) Indiquez le	s appareils de	musiqu	e utilisés	(utilis	ation ex	clusiven	nent	

INSTRUCTIONS POUR COMPLETER LE TABLEAU: (1) Exploitation saisonnière: cochez la case si l'exploitation est fermée au moins 3 mois consécutifs (2) Nombre de mois complets d'ouverture (3) Indiquez les appareils de musique utilisés (utilisation exclusivement statistique: les informations fournies n'ont aucune influence sur les montants dus). Plusieurs choix possibles. CD: CD ou cassette ou tourne-disque; Radio nationale populaire (ex: Classic 21, Vivacité,...); Radio locale: radio régionale ou locale (ex: Radio Contact, Nostalgie, Radio Ciel,...); Radio nat. clas.: radio nationale classique (ex: Musiqu' 3); Radio payante (ex: le Bouquet). (4) Surface permanente (café, restaurant, bar,...): la surface des lieux accessibles au public, en ce incluse la surface occasionnelle qui n'est pas séparée par une construction fixe. En m². (5) Surface occasionnelle (salle de fêtes séparée, salle de billard,...): en cas de surface permanente par une construction fixe. En m². Si ces salles sont mises en location pour des activités avec danse, veuillez demander le formulaire D "Salles polyvalentes" au 02/514.27.33

- (6) Terrasses appartenant à un établissement (terrasse, jardin, trottoir,...): surface en plein air où est diffusée de la musique, même si cette surface n'est utilisée qu'une partie de l'année. En m².
- (7) Plusieurs choix possibles. Si vous souhaitez mentionner d'autres choix, complétez la case correspondante dans le tableau 2.

2. NATURE DE L'EXPLOITATION Cochez la case correspondant à la nature de votre exploitation et complétez les rubriques indiquées.

- (8) Complétez la surface de votre exploitation dans la colonne correspondant au nombre de jours d'ouverture. Si votre établissement compte plusieurs espaces, veuillez additionner les superficies des espaces concernés.
- (9) Organisez-vous des activités occasionnelles (= jours supplémentaires d'ouverture) ? Indiquez le nombre de jours supplémentaires par an. Si par après d'autres jours supplémentaires viennent s'ajouter, demandez un formulaire de type C en téléphonant au 02/514 27 33 et renvoyez-le à l'adresse indiquée. Ce formulaire se trouve aussi sous la rubrique 'Formulaires' de notre site internet www.requit.be. (10) Si votre établissement compte plusieurs espaces, veuillez additionner les superficies des espaces concernés.

## (10) Si vono diabissonioni compre piesionis ospaces, voenez adamonno los soporneios aes espaces concernos.

## 4. ETABLISSEMENTS TEMPORAIRES ET TERRASSES TEMPORAIRES OU DE LA MUSIQUE EST DIFFUSEE

Avant chaque activité temporaire, demandez un formulaire de type B « Pour les organisateurs d'activités temporaires » en téléphonant au numéro 070/66 00 13 ou en envoyant un e-mail à info@requit.be et renvoyez-le à l'adresse indiquée. Ce formulaire se trouve aussi sous la rubrique 'Formulaires' de notre site internet www.requit.be. Vous pouvez l'imprimer afin de le compléter et le renvoyer à l'adresse indiquée.

01/07/2005 - Honebel SC rue St Géry 10 1000 Bruxelles